

Règlement du concours et cahier des charges pour le futur logo Demain, Burier !

1. Objectif du concours

Demain, Burier ! organise un concours de graphisme pour la création de son logo, représentatif de l'engagement du gymnase en faveur de la durabilité. L'objectif est de doter Demain, Burier ! d'un élément visuel distinctif et emblématique, capable de refléter ses valeurs dans ce domaine.

Pour approfondir la définition de la durabilité et de l'éducation à la durabilité, nous vous invitons à consulter la section *Durabilité. Demain, Burier !* sur le site du Gymnase de Burier (voir sous le point 1. *De quoi parle-t-on ?*) <https://www.gymnasedeburier.ch/node/899>

2. Conditions de participation

La participation au concours est ouverte à tous les membres de la communauté du Gymnase de Burier : élèves, enseignants et collaborateurs.

- Les participants peuvent concourir individuellement ou en groupe
- Pour garantir l'équité, le concours se déroule de manière anonyme
- Tout projet doit être remis dans les délais

En participant, chaque candidat confirme que sa création est originale et ne viole aucun droit de propriété intellectuelle. Pour des raisons éthiques et durables, l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) pour créer le logo est strictement interdite.

3. Calendrier et modalités de dépôt des projets

- **Publication de l'appel à candidatures** : Lundi 25 août 2025
- **Date limite de remise des projets** : Dimanche 26 octobre 2025 (minuit)
- **Exposition des projets sélectionnés et vote de la communauté** : Lundi 10 et mardi 11 novembre 2025, lors de la fête de la St-Martin à Burier
- **Annnonce du gagnant et exposition des projets** :
 - Dès mi-novembre jusqu'aux vacances de Noël à la bibliothèque du gymnase

4. Composition du jury, critères de sélection et modalités de vote

Le jury sera composé de membres du groupe Communication de Demain, Burier ! incluant enseignants, élèves et collaborateurs.

Modalités de vote :

1. **Présélection du jury** : Examen des logos selon les critères définis et sélection du jury.
 2. **Vote de la communauté** : Présentation des logos sélectionnés pour un vote en ligne.
 3. **Décision finale du jury** : Réunion du jury, prise en compte du vote de la communauté (compte pour 1 voix) et décision finale du choix du logo gagnant.
-

5. Cahier des charges du logo

5.1 Objectif du logo

Le logo devra :

1. Respecter les valeurs liées à la durabilité ainsi que l'engagement du Gymnase de Burier dans ce domaine.
2. Avoir une identité claire, positive et inclusive.
3. Être immédiatement identifiable et compréhensible.

5.2 Caractéristiques du logo

Le logo devra :

- Être original, identifiable et esthétiquement efficace
- Être adaptable à différentes tailles et différents supports
- Être lisible en noir et blanc comme en couleurs
- Pouvoir s'intégrer dans un cercle pour assurer sa polyvalence
- Être accompagné du texte "Demain, Burier !", si le texte n'est pas intégré dans le logo lui-même

5.3 Travaux demandés

Chaque candidature devra inclure :

- Une brève note descriptive du concept et des choix graphiques (accompagnés éventuellement d'images et de croquis illustratifs)
- Deux fichiers PDF, un premier fichier avec le logo en couleurs sur fond blanc et un deuxième fichier avec le logo en noir et blanc sur fond blanc

- Une version numérisée avec une résolution minimale de 300 dpi en format jpg ou png
- Une déclaration de cession des droits d'usage du logo, datée et signée
(téléchargeable sur la page Durabilité. Demain, Burier ! du concours)

5.4 Critères d'évaluation

Les logos seront jugés sur :

- Leur qualité graphique et leur clarté conceptuelle
- Leur reconnaissance et leur lisibilité
- Leur adaptabilité à différents formats
- Leur cohérence avec les valeurs de *Demain, Burier !*

5.5 Modalités de participation

Les projets devront être envoyés par e-mail à julia.mills@eduvaud.ch

Le dossier doit rester anonyme, le nom des participants figurant uniquement dans l'e-mail.

Date limite d'envoi : **Dimanche 26 octobre 2025 à minuit.**

6. Cession des droits d'auteur

Chaque participant devra remplir une déclaration de cession des droits d'auteur
(téléchargeable sur la page Durabilité. Demain, Burier ! du concours).

7. Prix et résultats

Le gagnant sera averti par e-mail mi-novembre et recevra un prix d'une valeur de 100 CHF.

Le résultat du concours sera annoncé sur le site Internet du gymnase, mi-novembre.

8. Dispositions particulières

La participation implique l'acceptation totale du présent règlement.

Le Gymnase de Burier se réserve le droit :

- De modifier ou d'annuler le concours en cas de circonstances exceptionnelles
- De ne pas désigner de gagnant si aucun projet ne répond aux attentes
- De remplacer ultérieurement le logo retenu

Demande de renseignements

Pour toute question, veuillez contacter : julia.mills@eduvaud.ch

Burier, août 2025